

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LAZARD GLOBAL HYBRID BONDS

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0013314515 - PVC EUR

## Objectif et politique d'investissement

**Classification de l'OPC :** Obligations et autres titres de créances internationaux

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR ; 25% ICE BofAML Global Hybrid Non Financial Corporate Index Hedged EUR ; 25% ICE BofAML Global Hybrid Non Financial High Yield Index Hedged EUR. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

**Politique d'investissement :** pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des titres de créances négociables, obligations ou titres Covered Bonds, obligations ou titres senior, obligations ou titres de catégorie Tier 3, obligations ou titres de catégorie Tier 2, obligations ou titres de catégorie Tier 1, obligations ou titres convertibles contingents, obligations ou titres convertibles, ci-après « obligations ou titres non considérés comme des actions ordinaires », émis par des institutions financières et non financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. L'allocation cible sera de 50% de dettes hybrides Corporates et 50% de dettes hybrides financières avec une marge de manœuvre de + ou - 20% autour de cette allocation cible. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres non considérés comme des actions ordinaires émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des obligations ou titres non considérés comme des actions ordinaires cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres non considérés comme des actions ordinaires négociés en Euro, Dollar US, Livre Sterling ou dans toutes devises de l'OCDE. Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Les titres seront sélectionnés sans contrainte de notation.

Le portefeuille du FCP est investi :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Euro en Dollar US, en Livre Sterling ou en toutes devises de l'OCDE, y compris dans des obligations contingentes convertibles sans limitation. Le risque de change sera couvert, de sorte que l'exposition de change n'excède pas 2% de l'actif ;
- jusqu'à 70% de titres de créances représentatifs de dettes hybrides Corporates ;
- jusqu'à 70% de titres de créances représentatifs de dettes hybrides Financières ;
- d'actions ordinaires (10% maximum) provenant de conversion

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée aux risques de taux et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

ou d'échange de dettes ;

- d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européen, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Le gérant pourra investir à hauteur de 100% dans les titres intégrant des dérivés suivants : produits structurés, dettes subordonnées, des obligations intégrant des dérivés simples, obligations convertibles et obligations convertibles contingentes.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Dans la limite de 100% de l'actif net (sans surexposition), le FCP peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (à hauteur de 40% maximum de l'actif) et du change à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux, de change, de crédit. A titre de couverture exclusivement et dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.

### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 0%

Frais de sortie 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants 0,53%\*

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance 20% de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence.

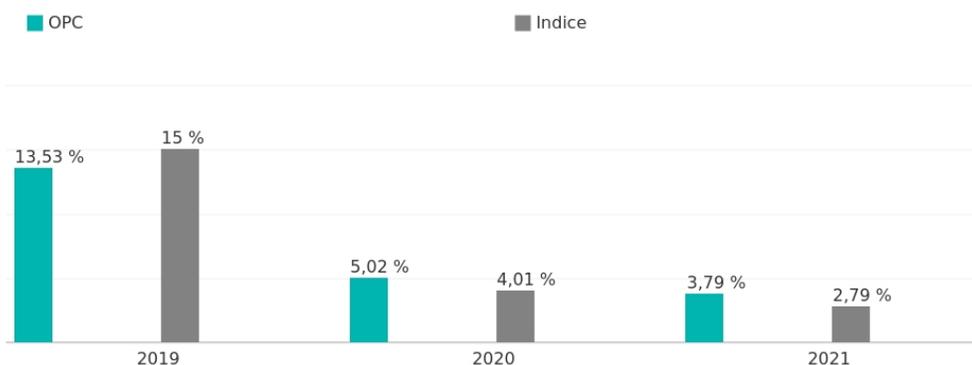
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice : 0,24%

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :**  
28/06/2018

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

50% Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR ; 25% ICE BofAML Global Hybrid Non Financial Corporate Index Hedged EUR ; 25% ICE BofAML Global Hybrid Non Financial High Yield Index Hedged EUR

L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/07/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.